

**Recommandation CM/RecChL(2015)1
du Comité des Ministres
sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par la Suède**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 14 janvier 2015,
lors de la 1216e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres,

Conformément à l'article 16 de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ;

Compte tenu de l'instrument de ratification soumis par la Suède le 9 février 2000 ;

Ayant pris note de l'évaluation effectuée par le Comité d'experts de la Charte au sujet de l'application de la Charte par la Suède ;

Sachant que cette évaluation est fondée sur les informations fournies par la Suède dans son rapport national, sur les informations complémentaires données par les autorités suédoises, sur les données fournies par les organismes et associations légalement établis en Suède et, enfin, sur les informations recueillies par le Comité d'experts lors de sa visite sur place ;

Ayant pris note des observations des autorités suédoises au sujet du contenu du rapport du Comité d'experts ;

Recommande aux autorités suédoises de prendre en considération l'ensemble des observations et recommandations du Comité d'experts et, en priorité :

1. de renforcer l'éducation de/dans toutes les langues des minorités nationales, en adoptant une approche globale et structurée fondée sur les besoins des locuteurs et selon la situation de chacune de ces langues ;
2. de veiller à ce que l'éducation « de la langue maternelle » respecte les dispositions de la Charte et offre un enseignement des langues adéquat, permettant aux élèves d'acquérir la maîtrise des langues concernées ;
3. d'augmenter l'offre d'éducation bilingue disponible en finnois et en sâme et de mettre en place une éducation bilingue en meänkieli ;
4. de créer un système spécialisé de formation des enseignants pour toutes les langues des minorités nationales, en le dotant des ressources nécessaires ;
5. de créer des matériels didactiques pour toutes les langues des minorités nationales.